

# PORTEFEUILLES MÉRITAGE DE REVENU

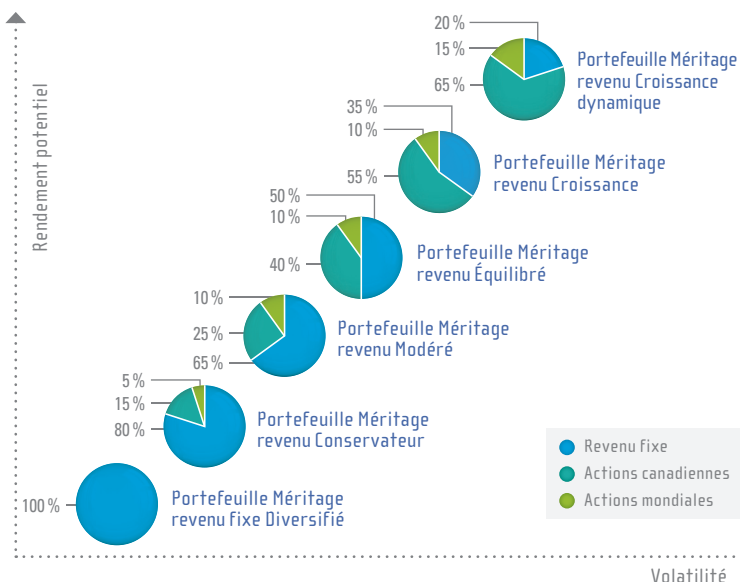
## Distributions



PORTEFEUILLES  
**méritage**<sup>MD</sup>

Indépendant. Diligent. Proactif.

### Six Portefeuilles Méritage de revenu



### Revenu régulier fiscalement avantageux



#### MULTIPLES SOLUTIONS

Choix de six portefeuilles différents, conçus pour une diversité de profils d'investisseur



#### DISTRIBUTIONS MENSUELLES STABLES

Parfait pour la planification et les prévisions budgétaires  
Taux de distribution fixe<sup>1</sup> pour l'année (entre 3 % et 6 %)



#### DISTRIBUTIONS AVANTAGEUSES

Les distributions mensuelles sont constituées en partie de revenu net et de remboursement de capital, qui constituent des flux de liquidités fiscalement avantageux par rapport à d'autres sources de revenu  
Les remboursements de capital ne sont pas imposables l'année où ils sont versés<sup>2</sup>

### Tableau des distributions

	DISTRIBUTION CIBLE		RÉPARTITION DES DISTRIBUTIONS DE 2017				
	2017	2018	Revenu étranger net	Revenu de dividendes canadiens	Revenu d'intérêt et autres revenus	Remboursement de capital	Gain en capital <sup>3</sup>
Portefeuille Méritage revenu fixe Diversifié	3,00 %	3,00 %	40,92 %	–	39,50 %	19,59 %	2,17 %
Portefeuille Méritage revenu Conservateur	4,00 %	4,00 %	11,93 %	9,03 %	23,22 %	55,82 %	3,01 %
Portefeuille Méritage revenu Modéré	4,50 %	4,50 %	18,05 %	16,65 %	4,34 %	60,96 %	2,94 %
Portefeuille Méritage revenu Équilibré	5,00 %	5,00 %	–	27,34 %	–	72,66 %	7,24 %
Portefeuille Méritage revenu Croissance	5,50 %	5,50 %	–	24,80 %	–	75,20 %	5,14 %
Portefeuille Méritage revenu Croissance dynamique	6,00 %	6,00 %	–	20,35 %	–	79,65 %	4,91 %

Série F



<sup>1</sup> Le montant de distribution est dit fixe pour chacun des Portefeuilles Méritage de revenu car il ne varie pas d'une distribution à l'autre. Cependant, il n'est pas garanti et peut être rajusté si les conditions du marché l'exigent. Les Portefeuilles Méritage de revenu versent des distributions mensuelles composées de revenu net et de remboursement de capital. Un remboursement de capital diminue la valeur du placement initial et ne doit pas être confondu avec le rendement du placement. Les remboursements de capital non réinvestis peuvent réduire la valeur liquidative du fonds et peuvent réduire sa capacité à produire du revenu par la suite. Le montant de la distribution mensuelle par part est fixé à nouveau au début de chaque année civile.

<sup>2</sup> Les remboursements de capital réduisent progressivement le prix de base rajusté (PBR) et sont considérés comme libres d'impôts jusqu'à la vente des parts du fonds, ce qui peut alors donner lieu à un gain en capital plus élevé ou à une perte en capital moindre. Lorsque le PBR tombe à zéro, les remboursements de capital subséquents sont considérés comme des gains en capital pour l'année où ils ont été reçus.

<sup>3</sup> Versé une fois par année. Le taux de distribution du gain en capital est calculé en prenant le gain en capital par unité divisé par la valeur marchande unitaire du fonds en date du 31 décembre 2017. Les renseignements et les données fournis dans le présent document, y compris ceux fournis par des tiers, sont considérés exacts au moment de leur impression et ont été obtenus de sources que nous avons jugées fiables. Nous nous réservons le droit de les modifier sans préavis. Ces renseignements et données vous sont fournis à titre informatif uniquement. Aucune représentation ni garantie, explicite ou implicite, n'est faite quant à l'exactitude, la qualité et le caractère complet de ces renseignements et de ces données. Les opinions exprimées ne doivent pas être interprétées comme une sollicitation ou une offre visant l'achat ou la vente des parts mentionnées aux présentes et ne devraient pas être considérées comme une recommandation. <sup>MD</sup> PORTEFEUILLES MÉRITAGE et le logo des Portefeuilles Méritage sont des marques de commerce de la Banque Nationale du Canada, utilisées sous licence par Banque Nationale Investissements inc. © 2018 Banque Nationale Investissements inc. Tous droits réservés. Toute reproduction totale ou partielle est strictement interdite sans l'autorisation préalable écrite de la Banque Nationale du Canada.

Les Portefeuilles Méritage<sup>MD</sup> (les « Portefeuilles ») sont gérés par Banque Nationale Investissements inc., une filiale en propriété exclusive de la Banque Nationale du Canada. Un placement dans les Portefeuilles peut donner lieu à des frais de courtage, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus des Portefeuilles avant de faire un placement. Les titres des Portefeuilles ne sont pas assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par un autre organisme public d'assurance-dépôts. Les Portefeuilles ne sont pas garantis, leur valeur fluctue souvent et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir.